République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200115-20250701-DM27-2025-07-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

SEANCE du 1er Juillet 2025 à 20h

Date de la convocation : 24/06/2025
Date d'affichage : 24/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline – M. ROMAGNY - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. PADET - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

Excusée : Mme PERRIN Cécile -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire expose :
Madame Claude BLANCHARD, conseillère municipale, est décédée.
Dans les communes de 1000 habitants et plus : le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu (article L.270 du Code électoral ; CE, 16 janvier 1998, n°188892).
A ce titre M. le Maire a informé Monsieur Loïc GARDETTE et Madame Janine GOUPY qui n'ont pas souhaité rejoindre le conseil et ont donné leur démission. M. le Maire a alors informé Monsieur Maxime ROMAGNY être élu au conseil municipal. Monsieur Maxime ROMAGNY a informé M. le Maire qu'il consent à siéger au Conseil municipal de Balbigny.
L'assemblée délibérante prend acte de l'installation du nouveau conseiller municipal, en vertu de l'article L270 du CGCT.

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2025

MAIRIE DE BALBIGNY
RF
42510